



Assemblée générale

Distr. limitée
23 décembre 2015
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session
Cinquième Commission
Point 134 de l'ordre du jour
Projet de budget-programme
pour l'exercice biennal 2016-2017

Projets de décision déposés par le Président de la Commission
à la suite de consultations

Incidences sur le budget-programme :
projet de budget-programme pour l'exercice
biennal 2016-2017

A. Questions relatives aux activités menées
au titre du Programme des Nations Unies
pour les applications des techniques spatiales en 2016

Incidences sur le budget-programme du projet
de résolution A/C.4/70/L.9/Rev.1

Ayant examiné l'état des incidences sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires², la Cinquième Commission décide d'informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution A/C.4/70/L.9/Rev.1, il faudra prévoir au chapitre 6 (Utilisations pacifiques de l'espace) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 un montant supplémentaire de 197 800 dollars qui sera imputé sur le fonds de réserve.

¹ A/C.5/70/11.

² A/70/7/Add.27.



B. Situation des droits de l'homme en République arabe syrienne

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.3/70/L.47

Ayant examiné l'état des incidences sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général³ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁴, la Cinquième Commission décide d'informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution A/C.3/70/L.47, il faudra prévoir au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 un montant supplémentaire de 50 900 dollars. Des mesures seront prises pour que les dépenses supplémentaires de 50 900 dollars à prévoir soient financées sur les ressources inscrites au budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 et qu'elles soient mentionnées dans le rapport sur l'exécution du budget correspondant pour le même exercice biennal.

C. Progrès de l'informatique et des télécommunications et sécurité internationale

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.1/70/L.45

Ayant examiné l'état des incidences sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général⁵ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁶, la Cinquième Commission décide d'informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution A/C.1/70/L.45, il faudra prévoir au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) et au chapitre 4 (Désarmement) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017, un montant supplémentaire de 1 321 500 dollars qui sera imputé sur le fonds de réserve.

D. Situation des droits de l'homme au Myanmar

Incidences sur le projet de budget-programme du projet de résolution A/C.3/70/L.39/Rev.1

Ayant examiné l'état des incidences sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général⁷ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁸, la Cinquième Commission décide d'informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution A/C.3/70/L.39/Rev.1, il faudra prévoir des ressources supplémentaires d'un montant

³ A/C.5/70/14.

⁴ A/70/7/Add.31.

⁵ A/C.5/70/10.

⁶ A/70/7/Add.26.

⁷ A/C.5/70/12.

⁸ A/70/7/Add.29.

de 1 127 200 dollars (déduction faite des contributions du personnel) pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, aux fins de la poursuite de la mission de bons offices concernant la situation au Myanmar, menée par le Secrétaire général. Ce montant serait imputé sur les crédits ouverts au titre des missions politiques spéciales qui relèvent du chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017.

E. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution IX figurant dans le document A/70/23

Ayant examiné l'état des incidences sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général⁹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹⁰, la Cinquième Commission décide d'informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution IX figurant dans le document A/70/23, il faudra prévoir au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017, un montant supplémentaire de 238 339 dollars qui sera imputé sur le fonds de réserve.

F. Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa soixante-septième session

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.6/70/L.13

Ayant examiné l'état des incidences sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général¹¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹², la Cinquième Commission décide d'informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution A/C.6/70/L.13, aucune ressource supplémentaire ne sera nécessaire.

G. Personnes atteintes d'albinisme

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.3/70/L.14/Rev.1

Ayant examiné l'état des incidences sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général¹³ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹⁴, la Cinquième Commission décide d'informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution

⁹ A/C.5/70/4.

¹⁰ A/70/7/Add.24.

¹¹ A/C.5/70/13.

¹² A/70/7/Add.36.

¹³ A/C.5/70/15.

¹⁴ A/70/7/Add.33.

A/C.3/70/L.14/Rev.1, il faudra prévoir au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 un montant supplémentaire de 50 900 dollars. Des mesures seront prises pour que les dépenses supplémentaires de 50 900 dollars à prévoir soient financées sur les ressources inscrites dans le budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 et qu'elles soient mentionnées dans le rapport sur l'exécution du budget correspondant pour le même exercice biennal.

H. Droits des peuples autochtones

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution

A/C.3/70/L.26/Rev.1

Ayant examiné l'état des incidences sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général¹⁵ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹⁶, la Cinquième Commission décide d'informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution A/C.3/70/L.26/Rev.1, il faudra prévoir au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 un montant supplémentaire de 50 900 dollars. Des mesures seront prises pour que les dépenses supplémentaires de 50 900 dollars à prévoir soient financées sur les ressources inscrites au budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 et qu'elles soient mentionnées dans le rapport sur l'exécution du budget correspondant pour le même exercice biennal.

I. Les océans et le droit de la mer

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/70/L.22

Ayant examiné l'état des incidences sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général¹⁷ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹⁸, la Cinquième Commission décide d'informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution A/70/L.22, des ressources supplémentaires d'un montant total de 525 400 dollars seront nécessaires au titre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017, ce montant, qui sera imputé sur le fonds de réserve, se répartissant comme suit : 378 400 dollars au chapitre 8 (Affaires juridiques), 147 000 dollars au chapitre 29D (Bureau des services centraux d'appui) et 38 400 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel), ce dernier montant étant compensé par l'inscription d'un montant égal au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

¹⁵ A/C.5/70/16.

¹⁶ A/70/7/Add.32.

¹⁷ A/C.5/70/17.

¹⁸ A/70/7/Add.38.

**J. Groupe de travail à composition non limitée
sur la quatrième session extraordinaire
de l'Assemblée générale consacrée au désarmement**

**Incidences sur le budget-programme de l'amendement (A/70/L.26)
apporté au texte de la décision dont l'adoption est recommandée
dans le rapport de la Première Commission (A/70/460)**

Ayant examiné l'état des incidences sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général¹⁹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²⁰, la Cinquième Commission décide d'informer l'Assemblée générale que si, comme le recommande la Première Commission dans son rapport²¹, elle adopte la décision telle qu'elle est modifiée par le document A/70/L.26, il faudra prévoir au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017, un montant supplémentaire de 392 900 dollars qui sera imputé sur le fonds de réserve.

**K. Organisation de la réunion de haut niveau sur le VIH/sida
de 2016**

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/70/L.38

Ayant examiné l'état des incidences sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général²² et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²³, la Cinquième Commission décide d'informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution A/70/L.38, il faudra prévoir au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 un montant supplémentaire de 118 200 dollars. Des mesures seront prises pour que les dépenses supplémentaires de 118 200 dollars à prévoir soient financées sur les ressources inscrites au budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 et qu'elles soient mentionnées dans le rapport sur l'exécution du budget correspondant pour le même exercice biennal.

¹⁹ A/C.5/70/18.

²⁰ A/70/7/Add.37.

²¹ A/70/460.

²² A/C.5/70/20.

²³ A/70/7/Add.40.